Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-200064475-20260407-26_38-DE

Val d'Anast Campel – Maure-de-Bretagne	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** **L'an deux mil vingt-six, le sept avril** à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Val d'Anast, s'est réuni salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de M. Pierre-Yves REBOUX, Maire, après avoir été convoqué le 31 mars 2026, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.		
Séance du 7 AVRIL 2026	Membres en exercice : **29**	Quorum : 15 | Présents : **29**	Pouvoirs : **0** | Votants : **29**
Présents	F. ADAM, J-C. ALLAIN, A. BOURRÉE, P. BOUTHEMY, A. CASOL, M. CAZO, A. CHARRIER, A. CHAUVIN, A-G. CHUDEAU, S. DENIER, Y. DUCHÊNE, A. FÉVRIER, H. HOULLEGATTE, K. JUILLET, C. LAMY, C. LEBRETON, H. LEBRETON, S. LE CUILLIER, L. LELIEVRE, N. MARTINAIS, F. MOUTARDIER, I. NICOLAS, B. PAUMIER, E. PERON, P-Y. REBOUX, T. ROUÉ, J-M. RUS, J-C TROCHET, T. VAILLANT.		
Absent.e(s)			
Absent.e(s) excusé.e(s)	Pouvoirs :		
Conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T - nomination d'un secrétaire de séance : J-C. ALLAIN.			

AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES

Autres domaines de compétences des communes

Délibération n° 26-38/ Engagement de la commune de Val d'Anast dans la démarche « Ma Ville se Ligue contre le cancer »

Rapporteur : ADAM F.

La Ligue contre le cancer propose aux collectivités la démarche nationale « Ma Ville se Ligue », destinée à renforcer la prévention, promouvoir la santé et coordonner des actions locales permettant de réduire l'impact des cancers évitables. Aujourd'hui, il est établi qu'environ 40 % des cancers pourraient être évités en agissant sur les comportements de santé, l'environnement de vie et le dépistage précoce, ce qui justifie pleinement l'implication des collectivités dans ce type de dispositif.

Pour la commune de Val d'Anast, cette démarche s'inscrit naturellement dans une dynamique déjà bien engagée. La commune a notamment démontré sa capacité à mobiliser largement autour de la prévention à l'occasion de « La Campelloise en rose », dont la quatrième édition s'est tenue le 12 octobre 2025 dans le cadre d'Octobre Rose. Cette course-marche solidaire de 5 km, organisée en partenariat avec le Conseil municipal des jeunes, a rassemblé de nombreux participants et permis de reverser des fonds à la Ligue contre le cancer, illustrant l'attachement de la population locale à cette cause et la volonté du territoire d'agir.

Cet engagement citoyen constitue aujourd'hui un socle solide pour s'inscrire dans une démarche plus structurée et accompagnée.

En adhérant à « Ma Ville se Ligue », la commune exprimerait sa volonté de poursuivre et d'amplifier son action en faveur de la prévention, tout en mettant en valeur les initiatives déjà menées. Accompagnée par l'expertise du Comité départemental d'Ille-et-Vilaine de la Ligue contre le cancer, la commune de Val d'Anast travaillera à la co-construction d'un plan d'actions associant les partenaires locaux volontaires.

L'objectif est de développer une politique locale cohérente et durable, visant à promouvoir un environnement favorable à la santé, à renforcer l'information du public, à encourager les comportements protecteurs et à soutenir les actions de dépistage. Des référents municipaux assureront la coordination avec la Ligue et veilleront à la mise en œuvre des actions retenues.

Au-delà de la labellisation, la démarche permettra à la commune de Val d'Anast de structurer et de valoriser son engagement pour la santé publique, dans la continuité directe de ce qui a déjà été réalisé.

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-200064475-20260407-26_38-DE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité | 3 abstentions : C. LAMY, A. CHARRIER, F. MOUTARDIER | le conseil municipal :

- Approuve l'engagement de la commune dans la démarche « Ma Ville se Ligue contre le cancer » ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la lettre d'engagement ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre du partenariat.

Le secrétaire de séance,
Jean-Charles ALLAIN

Le Maire,
Pierre-Yves REBOUX

COMMUNE DE VAL D'ISAC
35330 (I.-&-V.)

CET ACTE PEUT ÊTRE CONTESTÉ	
Les voies de recours	Les délais
Devant le Maire ▪ *Le recours gracieux*	Si *le recours gracieux* est présenté dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte, le demandeur dispose, à partir du refus, express ou tacite, d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.
Devant le Tribunal Administratif ▪ *Le recours contentieux*	*Le recours contentieux* doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte par voie postale ou par l'application Télérecours accessible par le site www.telerecours.fr.